

Niveau :	<b>LICENCE</b>					Année
Domaine :	DROIT – ECONOMIE - GESTION					<b>L3</b>
Mention :	Gestion					
Spécialité :						
Volume horaire étudiant :	288 h	96 h	h	h	280 h	<b>664 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**« sous réserves des votes des conseils centraux de l'UB et de l'accréditation des mentions de Masters par le MESR à la rentrée 2017 »**

### Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Véronique COLLANGE- Directrice de la Licence Maître de conférences – Bureau 509 (IAE) ☎ 03.80.39.54.32 <a href="mailto:veronique.collange@u-bourgogne.fr">veronique.collange@u-bourgogne.fr</a></p> <p>Laurent DIDELOT- Directeur du parcours CCA Maître de conférences – Bureau 200 (IAE) ☎ 03.80.39.35.03 <a href="mailto:laurent.didelot@u-bourgogne.fr">laurent.didelot@u-bourgogne.fr</a></p>	<p>Nadine PICOT Secrétariat pédagogique- Bureau 126 (IAE) ☎ 03.80.39.57.48 <a href="mailto:licence3-gestion@u-bourgogne.fr">licence3-gestion@u-bourgogne.fr</a></p>
Composante(s) de rattachement :	IAE

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ OBJECTIFS de la formation :

- ✓ Acquérir une bonne culture générale en gestion/management.
- ✓ Maîtriser les outils théoriques et techniques nécessaires à la pratique de la gestion.
- ✓ Définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.
- ✓ Développer les capacités d'analyse et de synthèse indispensables à l'entrée dans la vie professionnelle ou à la poursuite d'une formation au sein d'un Master de l'IAE Dijon.

#### ■ DEBOUCHES du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- ✓ La Licence permet d'entrer dans la **vie active**.
- ✓ La Licence permet de postuler aux différents **Masters** offerts par l'IAE Dijon (masters *Management et administration des entreprises, Comptabilité-Contrôle-Audit, Contrôle de Gestion et audit organisationnel, Finance, Marketing-Ventes, Management, Management sectoriel, Gestion des Ressources Humaines*) ou d'autres Masters de gestion en France. L'ensemble des débouchés est précisé sur le site [www.u-bourgogne.fr/IAE](http://www.u-bourgogne.fr/IAE) ainsi que dans le schéma général des parcours possibles (cf. ci-après).

### ■ **COMPETENCES acquises à l'issue de la formation (licence) :**

Les enseignements de la Licence de gestion ont été conçus et organisés pour permettre aux étudiants qui le souhaitent, soit d'entrer directement sur le marché du travail à des postes d'encadrement intermédiaire, soit de compléter leur formation en master.

Les étudiants, à l'issue de la licence, ont acquis des compétences communes dans des domaines variés (finance, comptabilité de gestion, marketing, stratégie, gestion des ressources humaines, gestion de production, perfectionnement de l'anglais des affaires...) et, selon le parcours suivi, des compétences en adéquation avec les débouchés que peut offrir une poursuite d'études en master de gestion au sein de l'IAE Dijon.

### ■ **COMPETENCES acquises à l'issue de l'année de formation (licence 3) :**

La troisième année de licence (semestres 5 et 6) permet plus spécifiquement aux étudiants :

- ✓ D'approfondir les connaissances relatives aux grands enjeux du management et de la gestion.
- ✓ De poursuivre l'acquisition des compétences spécifiques en gestion (finance, marketing, gestion des ressources humaines, ...).
- ✓ De poursuivre l'acquisition de compétences techniques : informatique et anglais des affaires.
- ✓ De définir un projet professionnel dans le domaine de la gestion.

---

## **Modalités d'accès à l'année de formation :**

### ■ **De plein droit :**

Accès de plein droit pour les étudiants ayant validé la L2 de gestion ou AJAC (ajournés et autorisés à continuer).

### ■ **Sur sélection :**

Pour les étudiants ayant validé 120 crédits ECTS dans des domaines compatibles avec la gestion (DUT GEA, GACO ou TC, L2 AES, L2 Economie, étudiants ayant suivi une L2 de gestion ou d'économie-gestion à l'extérieur de l'Université de Bourgogne), l'accès sera subordonné aux conditions suivantes :

- ✓ Admissibilité : elle est prononcée sur la base de l'étude du dossier, lequel doit comporter les résultats obtenus par le candidat au score IAE-MESSAGE (plusieurs sessions sont organisées à Dijon) ;
- ✓ Admission : elle est prononcée sur la base de la note obtenue par le dossier (50% de la note finale) et de la note obtenue lors de l'entretien de motivation avec le jury (50% de la note finale). Un seul entretien est prévu, que l'étudiant choisisse de se présenter à un ou plusieurs parcours.

Pour les autres étudiants résidant en France et ne remplissant pas les conditions ci-dessus (par exemple un étudiant ayant préparé un BTS), l'accès sera subordonné à une condition supplémentaire, à savoir avoir rempli un dossier de validation des acquis examiné favorablement par au moins trois enseignants de la licence. Les étudiants provenant d'établissements et de formations pour lesquelles une convention a été signée en sont dispensés.

Pour les étudiants de nationalité étrangère ne résidant pas en France, l'accès à la licence sera subordonné aux conditions suivantes :

- ✓ Avoir obtenu un avis favorable de la commission (comprenant au moins trois enseignants de la licence) chargée d'étudier le dossier de validation d'acquis ;
- ✓ Avoir passé le score IAE-MESSAGE (en France ou dans un centre d'examens à l'étranger) : score global : 50% de la note, score concernant l'évaluation du français : 50% de la note.

Une liste principale et une liste d'attente sont dressées pour chaque parcours.

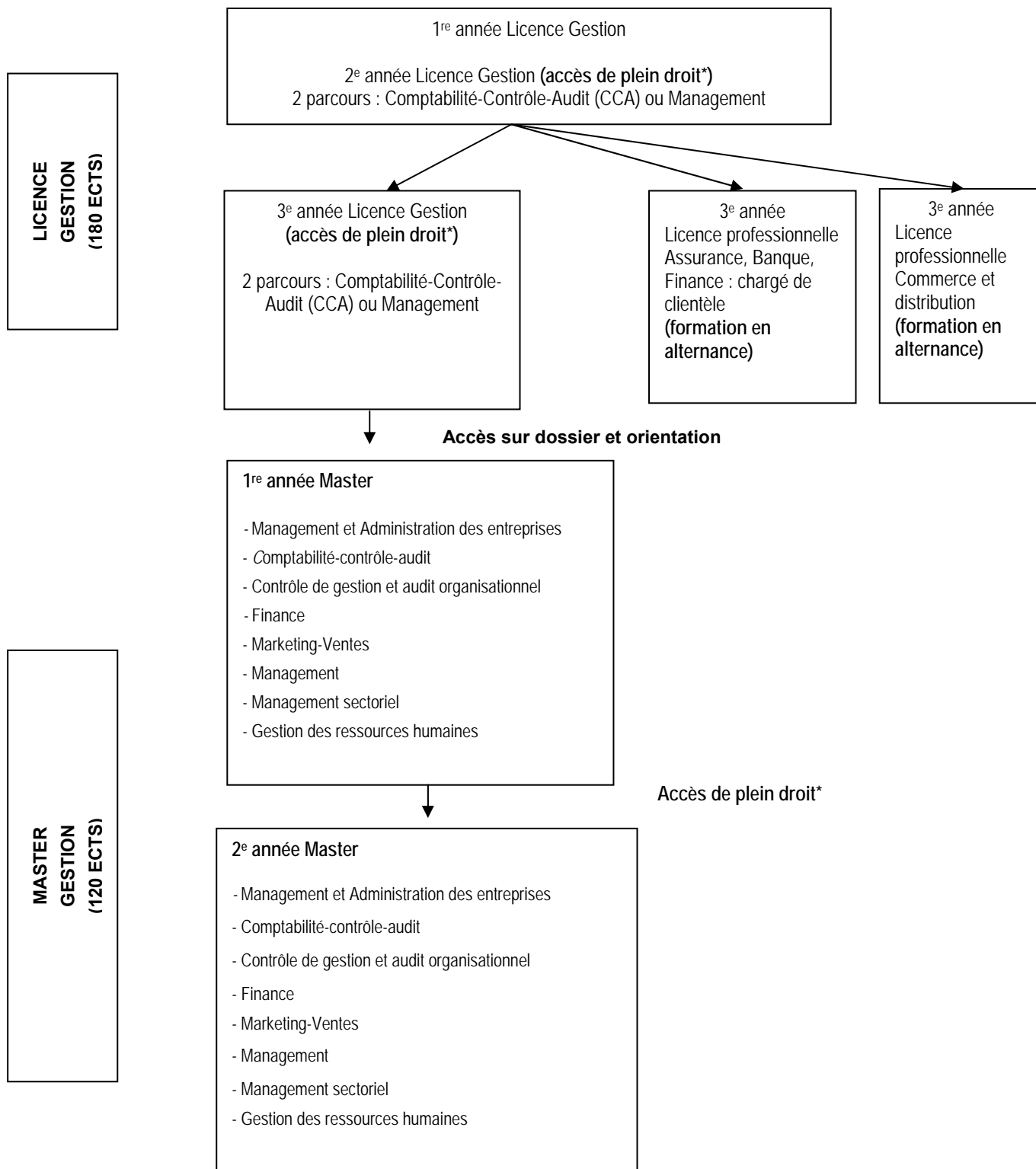
### ■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

La capacité d'accueil pour la L3 de gestion est de 120.

**Organisation et descriptif des études :**

**■ Schéma général des parcours possibles :**



\* Sous réserve de réussite aux semestres antérieurs.

■ **Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :**

La licence 3 de gestion comporte deux parcours : le parcours « Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA) » et le parcours « Management ». Les étudiants expriment leur choix dans leur fiche de vœu (L2 Gestion) ou dans leur dossier de candidature (autres formations), sachant que l'entrée dans le parcours CCA se fait sur sélection (examen du dossier et entretien de motivation), le procès-verbal étant établi par une commission composée de trois membres : le directeur du parcours CCA, le directeur de la licence de gestion et le directeur du master CCA. Les étudiants réaliseront un stage d'une durée minimale de 8 semaines entre la fin de la session d'examen du 2<sup>ème</sup> semestre et le début de la seconde session d'examen. Il donne lieu à un rapport de stage de 30 pages maximum. Son évaluation est prise en compte au 2<sup>ème</sup> semestre de la L3. Un étudiant qui souhaite effectuer un séjour d'études à l'étranger au semestre 6 le peut à condition d'avoir réalisé un stage d'une durée minimale de 8 semaines avant l'entrée dans la licence 3.

**SEMESTRE 5 L3 pour le parcours « Management »**

UE 1S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 1		18		18	2	CT + CC	2/3	1/3	3
	Informatique de gestion		18		18	2	CT + CC	2/3	1/3	2
	Projet professionnel		12		12	2	CT			1
<b>TOT. UE 1S5</b>			<b>48</b>		<b>48</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 2S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Jeu d'entreprise	18			18	3	CT			3
	Enjeux économiques	21			21	3	CT			3
<b>TOT. UE 2S5</b>		<b>39</b>			<b>39</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 3S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Finance et contrôle de gestion	Finance d'entreprise	30			30	3	CT			3
	Contrôle de gestion	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
<b>TOT. UE 3S5</b>		<b>48</b>	<b>12</b>		<b>60</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 4S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing et GRH	Marketing sectoriel	18	12		30	3	CT+ CC	2/3	1/3	3
	GRH	21			21	3	CT			3
<b>TOT. UE 4S5</b>		<b>39</b>	<b>12</b>		<b>51</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 5S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit et comptabilité	Normes IFRS	18			18	3	CT			3
	Droit du travail	21			21	3	CT			3
Préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement <sup>(2)</sup>						6				6
<b>TOT. UE 5S5</b>		<b>39</b>			<b>39</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal- EP : rapport écrit, mémoire

(2) Si l'étudiant choisit cette UE, elle se substitue à l'UE Droit et comptabilité.

<b>TOTAL L3S5</b>	<b>165</b>	<b>72</b>		<b>237</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

**SEMESTRE 6 L3 pour le parcours « Management »**

UE 1S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 2		18		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Système d'information	12	6		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
<b>TOT. UE 1S6</b>		<b>12</b>	<b>24</b>		<b>36</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 2S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Management des opérations	18			18	3	CT			3
	Ethique et RSE	18			18	3	CT			3
<b>TOT. UE 2S6</b>		<b>36</b>			<b>36</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 3S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Option métiers 1 (l'étudiant choisit une UE métier)										
Métiers de la finance et du contrôle de gestion	Outils de la finance	18			18	3	CT			3
	Finance & Contrôle de gestion	18			18	3	CT			3
Métiers du Marketing	Etudes de marché	18			18	3	CT			3
	Marketing opérationnel	18			18	3	CT			3
Métiers de la GRH	Thème d'actualité RH	18			18	3	CT			3
	Comportement organisationnel	18			18	3	CT			3
Entrepreneuriat (3)	Les entrepreneuriales					6				6
<b>TOT. UE 3S6</b>		<b>36</b>			<b>36</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 4S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Option métiers 2 (l'étudiant choisit une UE métier non choisie en UE3)										
<b>TOT. UE 4S6</b>		<b>36</b>			<b>36</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 5S4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Professionnalisation	Stage obligatoire de 8 semaines minimum	3		280	283	6	EP			6
<b>TOT. UE 5S6</b>		<b>3</b>		<b>280</b>	<b>283</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal - EP : rapport écrit, mémoire

(2) Cette UE démarre en fait au 1<sup>er</sup> semestre (vers le mois d'octobre)

<b>TOTAL L3S6</b>	<b>123</b>	<b>24</b>	<b>280</b>	<b>427</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------	------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

**SEMESTRE 5 L3 pour le parcours Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)**

UE 1S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 1		18		18	2	CT + CC	2/3	1/3	3
	Informatique de gestion		18		18	2	CT + CC	2/3	1/3	2
	Projet professionnel		12		12	2	CT			1
<b>TOT. UE 1S5</b>			<b>48</b>		<b>48</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 2S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Jeu d'entreprise	18			18	3	CT			3
	Enjeux économiques	21			21	3	CT			3
<b>TOT. UE 2S5</b>		<b>39</b>			<b>39</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 3S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Finance et contrôle de gestion	Finance d'entreprise	30			30	3	CT			3
	Contrôle de gestion	18	12		30	3	CT + CC	2/3	1/3	3
<b>TOT. UE 3S5</b>		<b>48</b>	<b>12</b>		<b>60</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 4S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing et GRH	Marketing sectoriel	18	12		30	3	CT+ CC	2/3	1/3	3
	GRH	21			21	3	CT			3
<b>TOT. UE 4S5</b>		<b>39</b>	<b>12</b>		<b>51</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 5S5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
CCA	Fiscalité 1	18			18	3	CT			3
	Droit des sociétés	21			21	3	CT			3
<b>TOT. UE 5S5</b>		<b>39</b>			<b>39</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal- EP : rapport écrit, mémoire

<b>TOTAL L3S5</b>	<b>165</b>	<b>72</b>		<b>237</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

**SEMESTRE 6 L3 pour le parcours Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)**

UE 1S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils et méthodes	Anglais des affaires 2		18		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
	Système d'information	12	6		18	3	CT + CC	2/3	1/3	3
<b>TOT. UE 1S6</b>		12	24		36	6				6

UE 2S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture générale	Management des opérations	18			18	3	CT			3
	Ethique et RSE	18			18	3	CT			3
<b>TOT. UE 2S6</b>		36			36	6				6

UE 3S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
CCA	Fiscalité 2	18			18	3	CT			3
	Comptabilité générale approfondie	18			18	3	CT			3
<b>TOT. UE 3S6</b>		36			36	6				6

UE 4S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Métiers de la finance et du contrôle de gestion	Outils de la finance	18			18	3	CT			3
	Finance et contrôle de gestion	18			18	3	CT			3
<b>TOT. UE 4S6</b>		36			36	6				6

UE 5S6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Professionnalisation	Stage obligatoire de 8 semaines minimum	3		280	283	6	EP			6
<b>TOT. UE 5S6</b>		3		280	283	6				6

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal - EP : rapport écrit, mémoire

<b>TOTAL L3S6</b>	<b>123</b>	<b>24</b>	<b>280</b>	<b>427</b>	<b>30</b>					<b>30</b>
-------------------	------------	-----------	------------	------------	-----------	--	--	--	--	-----------

## ■ Modalités de CONTROLE DES CONNAISSANCES :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

### ● Sessions d'examen : précisions

Deux modalités sont prévues :

- ✓ un **régime général** (contrôle continu) qui s'impose à la grande majorité des étudiants.
- ✓ un **régime spécial** pour les étudiants salariés ou assimilés et pour les sportifs de haut niveau.
- ✓ Le règlement général des examens est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et s'applique à toutes les épreuves.
- ✓ Les dates d'examen des différentes unités d'enseignements sont communiquées par voie d'affichage et sur le site de l'IAE Dijon.

### 1. Régime général

**Absences :**

- ✓ En cas d'absence à l'examen terminal de la première session, l'étudiant doit passer l'examen lors de la seconde session (session de juin).
- ✓ Pour chaque session, un étudiant absent à un examen terminal est déclaré défaillant pour la matière correspondante. Une matière pour laquelle on est défaillant n'est pas compensable.

**La présence aux séances de travaux dirigés est obligatoire.** Après deux absences injustifiées par semestre, l'étudiant sera considéré comme défaillant avec pour conséquence l'impossibilité de valider les unités d'enseignements correspondantes. En aucun cas, l'étudiant concerné ne pourra être transféré dans le régime de l'examen spécial. L'étudiant porté défaillant dans les matières où il existe un système de notation continue (TD) ne pourra, en aucun cas, bénéficier de la session de rattrapage dans les matières concernées.

#### 1.1. Sessions d'examen

Pour chaque matière, deux sessions d'examen sont organisées : la première en décembre-janvier (pour les matières du semestre 1) et en mars-avril (pour les matières du semestre 2), la seconde en juin (pour les matières des semestres 1 et 2).

Seconde session

- ✓ La seconde session (session de juin) ne concerne que les étudiants ajournés à la première session. La note obtenue en seconde session annule et remplace les notes de contrôle continu et/ou de contrôle terminal obtenues en première session.
- ✓ Si l'étudiant est ajourné pour le semestre, il doit repasser **toutes les matières non validées à la première session, pour les UE qu'il n'aura pas obtenues**. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la seconde session qui est prise en compte. Les étudiants ne repassent pas les matières pour lesquelles la note obtenue à la première session est supérieure ou égale à 10/20. Pour chacune de ces matières, c'est la note de la première session qui est prise en compte.
- ✓ Un étudiant concerné par la seconde session et qui est absent est déclaré défaillant.

#### 1.2. Descriptif des examens

- ✓ Les examens peuvent prendre la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un mémoire. Ces modalités peuvent être différentes à la première session et à la seconde session. Les modalités précises et le système de notation sont communiqués aux étudiants en début de semestre.
- ✓ Les modalités d'obtention de la note de contrôle continu (note de travaux dirigés) sont à déterminer par l'équipe pédagogique de la matière concernée (évaluation des prestations orales, contrôles écrits, dossiers, devoirs, etc.) et sont communiquées aux étudiants en début de semestre.
- ✓ La durée et la forme précise des différents examens sont arrêtées au plus tard un mois après le début des enseignements par le Conseil d'Administration, après avis du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.



## 2. Régime spécial

- ✓ Ce régime dérogatoire permet de favoriser l'insertion des étudiants salariés ou assimilés. Il concerne certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants salariés, les étudiants chargés de famille, les handicapés, les sportifs de haut niveau, les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire et étudiante, les étudiants engagés dans plusieurs cursus (arrêté du 9/04/1997), à condition d'en faire la demande expresse au Responsable de la formation au début de chaque semestre.
- ✓ Les étudiants ne peuvent pas changer de régime (régime de contrôle continu - régime spécial) entre les deux semestres.
- ✓ A titre **exceptionnel**, les étudiants dont la situation se trouvera modifiée en cours de semestre pourront soumettre leur cas au Responsable de la formation.

### 2.1. Sessions d'examen

- ✓ Le régime des étudiants salariés ou assimilés dispense de l'assiduité aux travaux dirigés. Dans ce cas, les connaissances des étudiants ne sont évaluées que par la note de l'examen terminal.
- ✓ Sauf nécessité, la nature et la durée des épreuves sont identiques à celles du régime général.
- ✓ Seconde session (voir régime général).

### 2.2. Descriptif des examens

Sauf nécessité, la nature des épreuves et la durée de celles-ci sont identiques à celles indiquées dans le régime général. La seule différence réside dans le fait que ces étudiants sont dispensés des travaux dirigés.

#### ● Règles de validation et de capitalisation :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre : la note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. De la même façon, il y a compensation entre les matières d'une même UE (validée si moyenne supérieure ou égale à 10), et entre les deux semestres d'une même année.

**CAPITALISATION :** Les semestres ainsi que les unités d'enseignement sont affectés de crédits européens (ECTS). Les semestres et les UE validés sont capitalisables, c'est-à-dire définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20. Les semestres et les UE validés permettent à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

#### Précisions :

- ✓ En cas de non-admission, le candidat doit faire, par écrit, une demande de redoublement au responsable de la licence, dans le délai d'un mois après la délibération du jury. Il appartiendra au jury de se prononcer sur cette demande. L'étudiant conserve les UE validées ainsi que les matières pour lesquelles pour lesquels il a obtenu la moyenne dans une UE non validée.
- ✓ Le barème d'attribution des mentions est le suivant : note supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12/20 : mention Passable ; note supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14/20 : mention Assez Bien ; note supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16/20 : mention Bien ; note supérieure ou égale à 16 : mention très bien.